

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/MC96 du 19/12/1983  
MTPS.DGTFP.DFP.21024/07

Portant intégration et nomination de Monsieur  
MASSINSA Jean Marie dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques  
(Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.58 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des ca-  
dres de la catégorie AI des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-  
néral des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à  
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.63 fixent les conditions dans  
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-  
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-  
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-  
ciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du  
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres  
du Gouvernement;  
(/u la lettre n° 1890/MEN-DGEOC-DOB du 16 Juin 1983 du Directeur  
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé;  
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la République  
Populaire du Congo et la Roumanie;

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 29.11.60 susvisés, Monsieur MASSINSA Jean-Marie, né le 10 Septembre 1951 à Mangala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Energétique, obtenu à l'Institut Polytechnique "TRAIAN VUIA" de Timisoara (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Minés) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines  
et de l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :-

- JORPC ..... 1
- DGTFP.DFP ... 2
- DFP/BST ..... 2
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 3
- M.H.E. .... 3
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ... 1
- SGCM/BC ..... 2./-